

D 270324-15

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT

Séance du 26 mars 2024

Sur convocation en date du 20 mars 2024, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 26 mars 2024 à 19 h 00, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Etaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle	MORAND Alexis	LACOMBE Annick
BLANC Jean Luc	BRUNET Myriam	CHEVILLARD Jean Luc
BURTIN Béatrice	JANODY Patrice	CHANEL Serge
JACQUEMET Rodolphe	VINIERE Michel	LAUPRETRE Patrick
BILLOUD Jean-Louis	VEUILLET Philippe	BONHOURE Paola
THERMET Laure	MARION Isabelle	MOREAU DE SAINT MARTIN Claire
MERLE Sandra	BURDY Meryl	SCHUBERT Anja
JOSSERAND Raphaël		

Etaient excusés :

Kévin CHATARD a donné pouvoir à Annick LACOMBE
Catherine PERDRIX
Magalie DAVID a donné pouvoir à Emmanuelle MERLE
Emmanuel TAPONARD a donné pouvoir à Bernard PERRET
Joséphine MAZUÉ
Zahira BELQAID a donné pouvoir à Sandra MERLE

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Secrétaire de séance : Emmanuelle MERLE

**ADMISSION EN NON VALEUR DE TITRES DE RECETTES SUITE A UNE
DECISION DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE L'AIN**

Entendu le rapport de M. Jean-Luc BLANC, Adjoint au Maire délégué aux Finances et Tarifs, Ressources Humaines, Commerces, Partenariats financiers

Par courriel reçu le 23 février 2024, les services de la Trésorerie de Bourg en Bresse ont adressé à la Commune de Viriat 1 liste de 24 titres de recettes irrécouvrables émis de 2018 à 2022 pour le budget principal représentant un montant total de 2 238.50 €, la commission de surendettement des particuliers de l'Ain ayant décidé l'effacement des dettes du débiteur le 18 juillet 2023.

M. le Trésorier de Bourg en Bresse Municipal sollicite l'admission en non-valeur de ces titres.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- admettre en non-valeur une liste de 24 titres de recettes présentée par courriel reçu le 23 février 2024 et représentant une somme totale de 2 238.50 €,
- autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

Le Maire,
Bernard PERRET

Le Secrétaire de Séance,
Emmanuelle MERLE